

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2010

Réf. : IB/NH

Dossier suivi par Isabelle BERTOLI

Présents : voir liste.

M. le Maire, Philippe NIVELLE, ouvre la séance du Conseil Municipal.

A l'unanimité, sont désignés secrétaires de séance :

↳ M. Jacky LEGER,

↳ M. Bernard GSELL.

Il n'y a pas eu de décision prise par le Maire au titre de ses délégations (art L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18 mai 2010.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

1 - RECENSEMENT DE LA POPULATION ANNEE 2011

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, à l'unanimité, charge le Maire de mener à bien l'enquête de recensement programmée en 2011 et de mettre en œuvre les moyens nécessaires à sa réalisation : recrutement des agents recenseurs et du coordinateur communal par arrêté, mise en place de la communication nécessaire, logistique inhérente à l'enquête, etc.

2 - POLE GERIATRIQUE DE MOUTIERS : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE CHOIX DU SITE

Après débat, à l'unanimité des suffrages exprimés moins six refus de vote (M. GAUTIER, Mme BERT, M. TARANTINI, M. GSELL, Mme COSNIER et Mme SIMILLE), le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconstruction sur site du pôle gériatrique de Moûtiers.

3 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION INDIGO

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'Association Indigo au titre de l'exercice 2010, vote les crédits nécessaires et charge le Maire de l'exécution de cette décision.

4 - OCTROI D'UNE PRIME IEMP A UN AGENT COMMUNAL

Des précisions ayant été apportées, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition telle que présentée, applicable au 1^{er} août 2010, vote les crédits nécessaires au budget primitif 2010, et charge M. le Maire d'appliquer la présente délibération et de prendre l'arrêté individuel nécessaire.

19h00 : plus de question, la séance est levée.

Moûtiers, le 9 juillet 2010.

Le Maire,

Philippe NIVELLE

Destinataire :

- Conseil Municipal.

Information :

- | | |
|------------------|------------------|
| - M. VILLARD, | - Mlle MANELLI, |
| - Mme MONTLAHUC, | - M. KOZLOFF, |
| - M. PERRIER, | - Presse, |
| - Mme MERCANTI, | - Affichage, |
| - M. SIMOND, | - Site Internet. |
| - Mme MENGOLI, | |

Conformément à l'article L2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délibérations et le procès-verbal de la réunion peuvent être consultés en Mairie.